

DU HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

Programme

Évaluations

L'assiduité est obligatoire, elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

Présenter le livret du parcours visites de sites professionnels signé

Épreuve n°1 : écrit de 3h (80% de la note finale)

Épreuve n°2 : rédaction d'un rapport de synthèse de visites de sites de 2 pages, avec notation (20% de la note finale)